

Cap-Santé, le 28 novembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 28 novembre 2018 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2018
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 6 octobre au 16 novembre 2018
 - 4.2 Calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année civile 2019
 - 4.3 Achat d'équipement informatique – Serveur
 - 4.4 Adoption du rôle de comté 2019
 - 4.5 Modification au Règlement 352 établissant une tarification applicable aux biens et aux services offerts par la MRC de Portneuf, aux demandes de révision du rôle d'évaluation et aux ventes pour taxes – Avis de motion et présentation (point d'information)

4.6 Règlement décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2019 applicables aux municipalités – Avis de motion et présentation

4.7 Règlement numéro 384 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Portneuf – Adoption

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 Autorisation d'achat du logiciel Idside – ECHO MMS pour la gestion de la sécurité civile sur le territoire des TNO

5.2 Autorisation à la directrice générale adjointe de déposer une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du volet 1 du programme qui vise à soutenir les actions de préparation aux sinistres

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 Rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 18 septembre 2018 – Acte de dépôt

6.2 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :

- Règlement numéro URB-05.05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 de la Municipalité de Saint-Alban
- Règlement numéro 312-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières
- Règlement numéro 654-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond
- Règlement numéro 657-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond

6.3 Rapport de l'assemblée publique de consultation concernant le projet d'élevage porcin de l'entreprise Porc Heden inc. – Dépôt par la commission consultative et adoption

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 Dépôt des rôles d'évaluation 2019-2020-2021

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale (2019-2022) – Renouvellement

8.2 Opération Nez Rouge – Demande de commandite de 500 \$

8.3 Politique de mise en oeuvre du Fonds Patrimoine et Culture – Révision

8.4 Rapport d'activité de la MRC de Portneuf 2017-2018 - Fonds de développement des territoires (FDT) au 31 mars 2018 – Adoption

8.5 Magazine touristique – Octroi d'un contrat pour la production de l'édition 2019 à la firme La boîte à outils

8.6 Chemin du Roy – Autorisation à la directrice générale de signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant la signalisation

8.7 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 9.1 Entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf – Autorisation de signature (point d'information)
- 9.2 Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) – Dépôt
- 9.3 Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) – Modification à l'autorisation d'achat

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **12 décembre 2018** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **12 décembre 2018** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 238-11-2018

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

CR 239-11-2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 17 octobre 2018 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 6 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2018

CR 240-11-2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	48 021,55 \$
Service de la paie :	335 736,24 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	44 938,00 \$
Immobilisations :	10 922,63 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	285 107,00 \$
▪ Entente culturelle :	9 003,83 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	9 379,82 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	21 904,00 \$
▪ Organismes régionaux :	4 000,00 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	24 377,15 \$
GRAND TOTAL :	793 390,22 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 6 octobre au 16 novembre 2018;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 6 octobre au 16 novembre 2018, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

4.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE CIVILE 2019

CR 241-11-2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, la MRC de Portneuf doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil des représentants pour l'année civile (art. 148);

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 qui seront tenues au 185, route 138, à Cap-Santé, tel que présenté ci-dessous :

Date	Heure
23 janvier	19 h
20 février	19 h
20 mars	19 h
17 avril	19 h
15 mai	19 h
19 juin	19 h
17 juillet	19 h
21 août	19 h
18 septembre	19 h
16 octobre	19 h
27 novembre – Séance spéciale pour le budget	19 h
27 novembre – Séance régulière	19 h 45
11 décembre	19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – SERVEUR

CR 242-11-2018

CONSIDÉRANT que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018, le conseil a prévu une somme nécessaire à l'acquisition d'équipement informatique (serveur) destiné aux services de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que des vérifications de prix pour l'achat d'équipement informatique (serveur) ont été faites chez les fournisseurs suivants :

- Reference (Québec) : 15 185,00 \$ taxes en sus;
- Compugen (Québec) : 13 579,20 \$ taxes en sus;
- TechniPC Informatique (Pont-Rouge) : 12 725,12 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder dans les meilleurs délais au renouvellement de l'équipement informatique (serveur);

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat d'achat d'équipement informatique (serveur) à TechniPC Informatique pour et en considération d'une somme de 12 725,12 \$ taxes en sus;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire d'immobilisation « Informatique-Préfecture » numéro 23 02703 726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 ADOPTION DU RÔLE DE COMTÉ 2019

CR 243-11-2018

CONSIDÉRANT qu'un projet de rôle de comté 2019 a été transmis à l'intention des membres du conseil de la MRC et que le tout est conforme;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte et approuve le rôle d'évaluation de comté tel que déposé par M. Sylvain Méthot, évaluateur agréé, pour l'année 2019. La richesse foncière uniformisée s'établissant à 6 510 871 817 \$, conformément aux articles 261.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, servira à répartir aux municipalités participantes les dépenses prévues au budget 2019 de la MRC de Portneuf conformément aux dispositions de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 352 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE PORTNEUF, AUX DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET AUX VENTES POUR TAXES – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION (POINT D'INFORMATION)

Un avis de motion est présenté par M. Guy Denis, représentant de la Ville de Saint-Marc-des-Carières.

4.6 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2019 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Un avis de motion est présenté par M. Daniel Dion, représentant de la Ville de Saint-Raymond.

4.7 **RÈGLEMENT NUMÉRO 384 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

CR 244-11-2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. Bernard Gaudreau, préfet, lors de la séance régulière du 17 octobre 2018 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Portneuf et remplaçant le règlement numéro 369 et qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors de cette séance;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le règlement numéro 384 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

5.1 **AUTORISATION D'ACHAT DU LOGICIEL IDSIDE – ECHO MMS POUR LA GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE SUR LE TERRITOIRE DES TNO**

CR 245-11-2018

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer en prenant les mesures nécessaires pour se préparer aux sinistres;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf envers l'outil Idside – ECHO MMS qui permet aux utilisateurs d'accéder à une foule d'outils permettant notamment à la municipalité de se préparer adéquatement aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a entrepris des démarches pour négocier un prix pour l'achat regroupé de l'outil Idside – ECHO MMS;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Idside a soumis une offre de service incluant les frais de déploiement initiaux de l'outil ainsi que les frais annuels récurrents pour la mise en application de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les frais présentés dans l'offre transmise fluctuent en fonction du nombre de municipalités locales qui en font l'acquisition selon le barème ci-dessous :

Nombre de municipalités locales	Frais de déploiement	Récurrences annuelles (pour cinq utilisateurs)	Total des coûts pour l'an 1
1	13 200 \$	4 485 \$	17 685 \$
5	7 530 \$	3 100 \$	10 630 \$
10 et plus	7 530 \$	2 900 \$	10 430 \$

CONSIDÉRANT que l'offre transmise permet aux municipalités de signer un contrat sur cinq (5) ans, en tenant compte d'une indexation annuelle des récurrences à un taux fixe de 3 %;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des frais de l'an 1 reliés à l'acquisition d'Idside – ECHO MMS peuvent être couverts par le programme de soutien financier pour les municipalités – préparation au sinistre;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE, conditionnellement à l'obtention de la subvention du volet 1 du programme de soutien financier pour les municipalités – préparation au sinistre, la Municipalité des TNO procède à l'acquisition de l'outil ldside – ECHO MMS au coût établi dans le tableau ci-dessous variant en fonction du nombre de municipalités locales qui adhéreront à l'offre :

Nombre de municipalités locales	Frais de déploiement	Récurrences annuelles (pour cinq utilisateurs)	Total des coûts pour l'an 1
1	13 200 \$	4 485 \$	17 685 \$
5	7 530 \$	3 100 \$	10 630 \$
10 et plus	7 530 \$	2 900 \$	10 430 \$

QUE la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, soit mandatée pour signer le contrat d'acquisition de l'outil pour une période de cinq (5) ans, impliquant indexation des récurrences annuelles de 3 % par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME QUI VISE À SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

CR 246-11-2018

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité des TNO souhaite se prévaloir du volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité des TNO atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400 \$ dans le cadre du volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise M^{me} Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et en son nom les formulaires de demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2018 - ACTE DE DÉPÔT

CR 247-11-2018

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport de la dernière rencontre du comité consultatif agricole tenue le 18 septembre 2018 et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt du rapport de la dernière rencontre du comité consultatif agricole tenue le 18 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CR 248-11-2018

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-05-05 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 de la Municipalité de Saint-Alban
- règlement numéro 312-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières
- règlement numéro 654-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond
- règlement numéro 657-18 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE L'ENTREPRISE PORC HEDEN INC. – DÉPÔT PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE ET ADOPTION

CR 249-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, à la suite de la demande adressée par la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf (résolution numéro 214-01-10-18) et selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a tenu une assemblée publique d'information et de consultation relativement à l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage porcin sur les lots 4 908 410 et 4 908 411 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette assemblée s'est tenue le 1er novembre 2018 par l'intermédiaire d'une commission nommée par le conseil de la MRC de Portneuf (résolution numéro CR 224-10-2018);

CONSIDÉRANT que la commission nommée par la MRC de Portneuf, après avoir analysé l'ensemble des commentaires et avis formulés, a produit un rapport contenant principalement un résumé des interventions signifiées verbalement et par écrit, une analyse des préoccupations formulées ainsi que diverses recommandations ou suggestions;

CONSIDÉRANT que ce rapport de consultation doit être adopté par le conseil de la MRC et que celui-ci doit être transmis au plus tard le dixième jour suivant son adoption à la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le rapport déposé par la commission chargée de la consultation publique tel que s'il était ici tout au long reproduit et transmette celui-ci dans les meilleurs délais à la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

7.1 DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2019-2020-2021

CR 250-11-2018

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance des données concernant le dépôt des rôles 2019-2020-2021 lors de sa séance de travail du 14 novembre 2018;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte du dépôt des rôles 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 ENTENTE RÉGIONALE SUR LES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE (2019-2022) – RENOUVELLEMENT

CR 251-11-2018

CONSIDÉRANT que la qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages contribuent à définir l'identité et à assurer le développement économique, social et touristique des territoires de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Portneuf de contribuer au renouvellement de l'Entente régionale portant sur les paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022;

CONSIDÉRANT que les partenaires et ministères participant à l'entente précédente ont confirmé leur intérêt à participer à une nouvelle entente pour couvrir les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT les actions proposées dans le cadre du renouvellement de l'entente pour les années 2019-2022, incluant notamment la coordination de l'entente, la réalisation d'une étude sur la valeur économique des paysages, la mise en œuvre du plan de communication et un appel de projets;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf confirme sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale (2019-2022) à raison de 15 000 \$ annuellement pour les années budgétaires 2019, 2020 et 2021;

QUE cette contribution de la MRC soit imputée au compte « FDT – Entente paysages (2016-2019) et (2019-2021) » numéro 02 79004 970;

QUE cette contribution de la MRC de Portneuf soit conditionnelle à un engagement financier équivalent des autres MRC partenaires de l'Entente;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré;

QUE le préfet, M. Bernard Gaudreau, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Portneuf tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 OPÉRATION NEZ ROUGE – DEMANDE DE COMMANDITE DE 500 \$

CR 252-11-2018

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez Rouge Portneuf a pour mission de faire le plus de accompagnements possible sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cette activité, en collaboration avec la Fondation MIRA, a permis de financer trois chiens spécialement entraînés pour les familles de la région de Portneuf ayant un enfant atteint d'un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2018 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à l'ordre de « Fondation Mira », et ce comme participation financière à l'Opération Nez Rouge Portneuf, en tant que commanditaire;

QUE ladite commandite soit accompagnée d'une visibilité lors de l'événement pour la MRC de Portneuf, et ce tel que défini au plan de partenariat;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 POLITIQUE DE MISE EN OEUVRE DU FONDS PATRIMOINE ET CULTURE – RÉVISION

CR 253-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour les années 2018 à 2020;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de cette entente prévoit reconduire l'appel de projets du Fonds Patrimoine et Culture, associé à un budget de 35 000 \$ pour chacune des trois années de l'entente;

CONSIDÉRANT que le montant maximal de subvention, fixé à 5 000 \$, n'a pas été revu depuis 2004;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments de la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture peuvent être davantage précisés afin de faciliter le travail du comité d'analyse, mais également des promoteurs qui sollicitent le fonds;

CONSIDÉRANT que cette révision permet aussi de mieux tenir compte des normes de financement du MCC au sein du programme;

CONSIDÉRANT que la révision de la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture a également pour objectif de s'harmoniser davantage avec les autres programmes de la MRC de Portneuf, dans un souci de cohérence;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte la nouvelle version de la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture qui clarifie certains éléments et qui permet le financement de projets à caractère culturel pour un montant maximal de 7 500 \$;

QUE la MRC de Portneuf autorise l'agente de développement culturel à lancer l'appel de projets du Fonds Patrimoine et Culture pour l'année 2019 sur la base de cette politique révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MRC DE PORTNEUF 2017-2018 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) AU 31 MARS 2018 – ADOPTION

CR 254-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est signataire d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que dans cette entente, il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de comptes auprès du gouvernement afin de recevoir un dernier versement correspondant à 20 % de la subvention totale de 1 051 045 \$;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'activité pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC;

CONSIDÉRANT que le rapport a été transmis aux élus et que ces derniers ont pu en prendre connaissance au préalable;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activité préparé par son Service de développement économique et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

QUE ce rapport soit diffusé sur son site Internet tel que requis à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 MAGAZINE TOURISTIQUE – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PRODUCTION DE L'ÉDITION 2019 À LA FIRME LA BOITE À OUTILS

CR 255-11-2018

CONSIDÉRANT la nouvelle entente à intervenir avec l'Office du tourisme de Québec et la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'avec cette nouvelle entente que la MRC de Portneuf doit assurer elle-même l'inscription des organisations et organismes touristiques de sa région sous l'appellation Tourisme Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC devra percevoir les inscriptions directement auprès de ses intervenants touristiques tout en assurant la production d'un guide touristique;

CONSIDÉRANT que la firme La boîte à outils de Saint-Raymond a déjà l'expertise requise pour l'élaboration du guide touristique et son impression;

CONSIDÉRANT qu'une entente de service a été élaborée afin de clarifier le rôle et les responsabilités de la MRC et de la firme dans la création de l'édition 2019-2020 du magazine touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC, via cette entente, s'engage auprès de La boîte à outils à lui verser une partie des inscriptions des membres afin de financer la production dudit guide touristique;

CONSIDÉRANT que l'entente de service est en conformité avec les règles d'octroi de mandat de la MRC quant aux contrats de gré à gré;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à octroyer le contrat à la firme La boîte à outils selon les termes de l'entente;

QUE la dépense soit comptabilisée à même le compte numéro 02 62200 673 « Imprimerie-guide touristique » et qu'elle soit assurée par les inscriptions des intervenants touristiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 CHEMIN DU ROY – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) CONCERNANT LA SIGNALISATION

CR 256-11-2018

CONSIDÉRANT que le ministre du MTMDET est, en vertu du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques, responsable de la gestion des contrats de signalisation touristique comprenant les plans de localisation des panneaux, la fabrication, l'installation et l'entretien de la signalisation à intervenir dans le cadre du projet du chemin du Roy;

CONSIDÉRANT que le MTMDET a fait parvenir à la MRC de Portneuf un projet d'entente pour la gestion de la signalisation en lien avec le circuit touristique du chemin du Roy;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

- 1) Une facture globale de 6 710,00 \$ plus taxes applicables pour la période du 20 juin 2018 au 20 juin 2023;
- 2) Cette facture est répartie en 5 versements annuels égaux de 1 342,00 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les budgets 2018 et 2019 du Service de développement économique de la MRC de Portneuf prévoient des sommes pour la promotion touristique;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le MTMDET;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à réserver les sommes nécessaires pour la promotion et la signalisation du chemin du Roy dans l'enveloppe du Fonds de développement des territoires pour les années 2020 à 2023;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Promotion médias (Journaux/Web) » numéro 02 62200 341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 257-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 27 novembre 2018, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#11-18-3117	10 000 \$	FLI/FLS	Croissance et développement
#11-18-3110 (Mobilité Hors Piste inc.)	10 000 \$ 5 000 \$ 20 000 \$	FDC volet 1 FDC volet 7 FDC volet 8	Démarrage Création du site Web Recherche et développement
#11-18-3112 (Freneco Ltée)	3 600 \$	FDC volet 7	Modernisation du site Web
#11-18-3118 (Denray)	4 000 \$	FDC volet 7	Modernisation du site Web
#11-18-3124 (Fabrication C4N)	5 000 \$ 20 000 \$	FDC volet 7 FDC volet 8	Création du site Web Recherche et développement
#11-18-2032-2	100 000 \$	Prolongation de l'échéance du pont financier (FLI)	Restructuration d'entreprise

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GARDE, L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ DE LA MRC DE PORTNEUF – AUTORISATION DE SIGNATURE (POINT D'INFORMATION)

CR 258-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge);

CONSIDÉRANT que les services prévus à la présente entente seront rendus par les villes de Saint Raymond, Saint Casimir et Pont Rouge;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités parties à l'entente;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, à la Municipalité de Saint-Casimir et à la Ville de Pont-Rouge le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet à signer l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte les engagement relatifs à l'entretien et au remplacement des équipements, de même que la formation des intervenants liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020;

QUE les dépenses nécessaires au respect de l'entente soient à même les surplus libres de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU) – DÉPÔT

CR 259-11-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d'intervenants de plusieurs municipalités de la région et d'organismes partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie a pris connaissance du protocole et en recommande son adoption par le conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU) – MODIFICATION À L'AUTORISATION D'ACHAT

CR 260-11-2018

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a autorisé, via la résolution CR 236-10-2018, l'achat d'équipements totalisant la somme de 196 878,76 \$ taxes en sus, dans le cadre du programme de soutien aux interventions d'urgence en milieu isolé, et que les dépenses devaient être comptabilisées au poste budgétaire « Équipements programme PLIU » numéro 23 03103 725;

CONSIDÉRANT que la résolution CR 236-10-2018 autorisait la Direction générale à payer un montant de 41 195 \$ à la Ville de Saint-Basile pour la réalisation d'exercices de simulation et de formations destinés aux cellules d'intervention régionales;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'ordre administratif, les exercices de simulation et de formation seront pris en charge par l'entreprise Formation Prévention Secours inc.;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la Direction générale à procéder au paiement relatif aux exercices de simulation et aux formations pris en charge par Formation Prévention Secours inc. totalisant la somme de 41 195 \$ taxes incluses;

QUE l'ensemble des dépenses listées dans la résolution CR 236-10-2018 soient comptabilisées selon leur nature dans les postes budgétaires suivants :

Via le budget de la MRC :

- « Support professionnel PLIU » numéro 02 22200 419;

Via le budget des TNO :

- « Équipement Sécurité civile » numéro 23 61000 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Une rencontre de la commission a eu lieu le 16 novembre dernier afin de valider le rapport présenté au point 6.3.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Une rencontre de la commission a eu lieu le 21 novembre dernier. La poursuite des travaux concernant la création d'une entité qui regroupera les trois Chambres de commerce du territoire ainsi que la politique d'investissement pour le Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) y ont été traités.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une rencontre a eu lieu le 7 novembre dernier au sujet du protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) ainsi que l'entente intermunicipale qui en découle et qui ont été présentés aux point 9.1, 9.2 et 9.3.

TRANSPORT RÉGIONAL

Lors de la dernière rencontre du conseil d'administration, il a été question de la demande de la Municipalité de Saint-Thuribe à l'effet d'être inclus à l'entente de transport adapté et du renouvellement de l'entente de transport adapté.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucune rencontre n'a eu lieu.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Une rencontre est à venir dans les prochaines semaines.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Michel Blackburn adresse des remerciements à la population portneuvoise, aux visiteurs et aux nombreux bénévoles qui ont fait du Marché de Noël d'Antan 2018 une édition mémorable. Il remercie aussi le préfet et les deux députés de la région de s'être prêtés au jeu en arborant le foulard des festivités, en compagnie de M. Andrew Scheer, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada.

M. Blackburn transmet une invitation à une conférence de presse organisée conjointement par la Ville de Cap-Santé et la Corporation des bassins versants de la Jacques-Cartier, le 5 décembre prochain, à 13 h, à la Maison des Générations. Lors de l'événement, les résultats du projet de caractérisation des milieux humides seront dévoilés.

M. Mario Alain transmet une invitation pour la conférence de presse de La course de la banquise de Portneuf qui aura lieu à la Marina de Portneuf, à 10 h, le 6 décembre prochain. L'édition 2019 de La course à la banquise aura lieu le 19 janvier et, cette année, le Festival de la banquise proposera une programmation complémentaire dans le cadre du projet Les ouvrages de Portneuf.

M. Alain mentionne qu'il a récemment rencontré un groupe de soutien aux propriétaires de résidences privées pour aînés. Il désire sensibiliser ses collègues maires à la problématique actuelle reliée aux nouvelles normes gouvernementales et les obligations qui en découlent et à réfléchir à des mesures de soutien.

M. Daniel Dion mentionne qu'une rencontre du conseil d'administration du CIUSSS a eu lieu récemment et que la problématique y a été traitée. Le CIUSSS est sensible à la situation.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **12 décembre 2018** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **12 décembre 2018** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 261-11-2018

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 47 sur la proposition de M^{me} Andrée St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette